

Canada
Province de Québec
District de
Montréal

Municipalité du Village de Labelle

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 25 juin 1923 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e le Maire P. E. Forget et Messieurs les Conseillers John Vallée Arthur Alarie Alfred Martel Joseph Gingras et Alphonse Laindon formant quorum sous la présidence de M^e P. E. Forget Maire Prost ordonné et statué et le Conseil statua et ordonne par résolution comme suit

Suggéré par M^e Jos. Gingras
Secondé par M^e Arthur Alarie

Que le Conseil appuie et recommande la requête de M^e Isaïe Godmer pour l'abstention d'une licence de bière et de vin dans l'Hotel qui il a acheté de Dame D^r Thomas lequel Hotel existe depuis l'époque nombreuses années à Labelle

Adoptée
Proposé pour amendement par M^e John Vallée
Que la demande de transfert de licence de Dame D^r Thomas à M^e Isaïe Godmer soit prise en considération et suspendue jusqu'à la prochaine séance
Ayant pas de seconds, la motion principale est adoptée
Adoptée

Suggéré par Jos. Gingras

Secondé par M^e Alfred Martel

Que le Secrétaire trésorier rappelle à la Commission des Liqueurs la résolution passée en Conseil le 12 mai 1923 et dont ci-dessous copie " que le Conseil Municipal du Village de Labelle constate avec regret que pour le quart d'heure la Commission des Liqueurs n'a accordé qu'une licence dans le Village et que dans l'intérêt de la compétition et en général des contribuables du Village de Labelle

Sur Canton Joly et des nombreux étrangers qui visitent notre place le conseil demande qu'il soit comme par le passé accordé deux Licences d'Hotel dans le Village de Labelle et le Conseil insiste fortement pour qu'il existe deux Licences d'Hotel vendant du vin et de la bière dans le Village de Labelle et que copie de cette résolution soient envoyées à la Commission des Liqueurs et à notre député

Adopter

Proposé par M^r le conseiller Jos. Gingras

Secondé par M^r le conseiller Alphonse Laindon
Que la séance soit levée

Adopter
R. E. Trifet
Maine

J.B. Léonardotte
Secrétaire à la séance

Province de Québec,

Municipalité

du Village de Labelle.....

Je, soussigné J.B. Léonardotte
dans Labelle sous mon serment d'office étant dûment assermenté à
et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits
vants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Paroisse de Labelle et de la
façade de la salle publique le 23
Juin 1923 jour du
de l' après midi, et en le lisant à la porte de la dite Eglise, à l'issue du service divin
le 24 jour de Juin étant le dimanche suivant
immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme suit
EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce quatrième
de Juillet Mil neuf cent vingt trois jour du mois
Signature
J.B. Léonardotte
Secrétaire à la séance

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Je soussigné René Bélanger ayant été nommé par Commission
Secrétaire de l'Élection Municipale du Village de Labelle du 4
juillet 1923 J'en ai fait une partie de remplir bien
judicillement et impartiallement des devoirs de ma charge et ce au
meilleur de mon jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu me voit en aide et j'ai signé
Assurement devant moi à Labelle le
J. B. Lédelette
Secrétaire à l'élection

René Bélanger

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Avis public est par le présent donné par J. B. Lédelette Secrétaire
Trésorier Président d'Office à l'Élection Municipale du 4 juillet
1923 que la mise en nomination pour la place de Conseiller
Municipal du Village de Labelle en remplacement de
M^e Thomas Labonté démissionnaire a eu lieu le 4
juillet 1923 entre dix heures et midi à la salle publique
du Village de Labelle et qu'à l'expiration du délai
fixé par la mise en nomination des candidats il y a
plus qu'un candidat à élire pour la dite charge
Jordonne que la votation se fasse ~~jeudi~~ ^{heures} jeudi 4 juillet
1923 de huit du matin à six heures du soir à la dite
salle du Village de Labelle

J'ai nommé par Commission M^e René Bélanger comme mon
Secrétaire d'Élection

Donné à Labelle le 4 juillet 1923

J. B. Lédelette
Secrétaire à l'élection

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Municipalité du Village de Labelle.

À une assemblée de électeurs municipaux de la municipalité du Village de Labelle le mardi 4 juillet 1923 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code ou Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par le Sr. Léopold Sécretaire Trésorier ^{Officier} President d'Election le 28 juin 1923 document publié en la dite municipalité tel qu'il appert des certificats de cette assemblée annexé au procès verbal de cette assemblée et déposant aux archives du dit Conseil sous la Présidence de L.B. Léopold Sécretaire Trésorier President d'Office de l'Election Municipale du 4 juillet 1923

Advenant l'heure de dix heures du matin le President de l'Election dit avis donné par la présente Election déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qui ils veulent choisir comme Conseiller

Proposé par Mr Arthur Allarie
secondé par Gérôme Valiquette
que Mr Wilfrid Machabie Forgeron
du Village de Labelle soit mis en
nomination comme conseiller pour le
village de Labelle

Notenant l'heure de midi pour la Prési-
dant d'clarer l'assemblée élue
comme il y a un seul candidat
pour remplir la vacante par
conséquent le Président déclare
Mr Wilfrid Machabie Forgeron
du village de Labelle être conseiller
pour le village de Labelle par Acclama-

René Bélanger
Secrétaire d'élection

Labelle 4 Juillet 1923
L.B. Léopold
President d'Election

Municipalité du Village de Labelle

Canada

A une session générale du Conseil Municipal du
 Province de Québec Village de Labelle tenue à la salle publique du Village
 Institut d'Institut de Labelle le 3 juillet 1923 à l'heure du soir conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
 à laquelle session sont présents ^{pro preme} John Paille
 Monsieur le maire ~~P. E. Forget~~^{John Paille} et Messieurs les Conseillers
 Arthur Alarie Alfred Hamel et Alphonse Laindon formant
 quorum sous la présidence de M^r John Paille pro-maire
 Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne
 par résolutions comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
 Sec onde par Alphonse Laindon
 Que les minutes du 5 et 25 Juin soit acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Laindon
 Sec onde par Arthur Alarie
 Que les Comptes ci-dessous soit acceptés et payés
 Payer à M^r P. E. Forget par Joseph Menard

juin 18	7 1/4 de Crampes	58
"	5 lbs de clous	35
9	20 lbs de broches	1 00
11	2 lbs de clous	14
29	10 lbs de clous	70
30	9 lbs de clous	63
	46 pieds de bois	2 01
		Total 41. 78

juin 7	A M ^r P. E. Forget par Stamatas Miljous	
14	1 Cadenas	1 25
"	1 Globe de fanal	15
18	1/2 verre mielle	20
	2 globe fanal	30
19	1 gallon d huile	28
		Total 2. 28
		2. 18

Juin 29	A M ^e Stanislas Dujour 4 heures sur le pont	1-00
Juin 29	a Pederie David prie 4 heures a 25 ^{cts}	1-00
	Joseph Menard	
Juin 5	9 heures a 3 hommes	6.75-
6	9 heures a 3 hommes	6.75-
7	5 heures a 2 hommes	2.50
	3 heures avec times	1.80
	Dans le Chemin de la Chapelle	
11	2 heures avec times	1.20
15	1 heures pour reparations aux pont	.25-
29	25 pds de madriers	.50
"	4 heures a 25 ^{cts}	1.00
"	time	.75-
"	520 pds de bois a 20 ^{cts}	10.40
		Total 33.90
		Adoptee

Proposé par M^e Le Conseiller Arthur Alarie
 Secondé par M^e Alfred Mantel
 Que la démission de M^e Delphine Dauphin soit
 Comme Evaluateur soit accepté et qu'il soit
 remplacé par M^e Charles Martin prie
 et qu'il soit payer au prix de trois piastres
 par jours

Adoptee

Proposé par M^e Le Conseiller Alfred Mantel
 Secondé par M^e Arthur Alarie
 Que le Secrétaire soit autorisé à acheter une
 felière de $\frac{3}{4}$ de pouce

4 barres de troyan $\frac{3}{4}$ de pouces

1 Dies 1 1 doz de stop cop $\frac{3}{4}$ de pouces

1 $\frac{1}{2}$ doz d'unions $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$ doz de 1 pouces

1 $\frac{1}{2}$ doz de Baïl $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ doz 1 pouces

1 $\frac{1}{2}$ doz de Neppel $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ doz 1 pouces

Adoptee

Proposé par 116^e le Conseiller Alfred Martel
 Seconde par 116^e ... Arthur Alarie
 Que la séance soit adjourné à mardi le 10 courant
 à 7^{re} heures du soir pour toutes affaires de
 routines

Adoptée

Proposé par 116^e le Conseiller Arthur Alarie
 Seconde par 116^e ... Alphonse Laindon
 Que la séance soit levée

Adoptée

Canada

Province de Québec

Ville de

Montréal

J.B. Bedollet

John Vallet

nommé

Secrétaire trésorier
 Le soussigné Alfred Hachébli ayant été nommé Conseiller
 Municipal du Village de Labelle parmi les Saints Evangile
 que je remplirai avec honêteté et fidélité les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à Labelle Alfred Hachébli
 Ce 10 juillet 1923

J.B. Bedollet
 Secrétaire trésorier

Proposé par Arthur Alarie
 Seconde par Joseph Gingras.

Que les séances soit adjourné à lundi prochain
 le 26 a 7^{re} du soir et qu'avis soit donné à
 tous les Conseillers absent.

Canada
Province de Québec
District de
Montmagny

Municipalité du Village de Labelle

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ajournement du 4 et 10 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 16 juillet 1923 à 8 heures du soir Conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à celle-ci les Conseillers absents à laquelle sessions sont présent M^r le Maire P. E. Forget et messieurs les Conseillers John Vallée Arthur Alarie Alfred Martel Alphonse Laindon Joseph Gingras et Wilfrid MacEachern formant quorum sous la présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolutions comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Jos Gingras

Secondé par .. . Alfred Martel

Que les minutes de la dernière séance soit acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r .. . Alfred Martel

Que le Secrétaire soit autorisé à téléphoner aux deux maisons pour avoir le prix du tuyau de 5 pouces et 4 pouces

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Alfred Martel

Secondé par M^r .. . Jos Gingras

Que Messieurs les membres du Conseil soient tous délégués pour aller prendre la longueur nécessaire pour le tuyau de 5 pouces et 4 pouces et se rendre sur le lieu à 9 heures

Adoptée

avis motion est donné par M^r le Conseiller Alphonse Laindon
Qui presentera un règlement N° 19 amendant le règlement N° 38
fixant le taux de la taxe à 5 piastres pour toutes représentations

5600 pds de 5 pouces

500 12 pds

400 4 pds

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller John Vallée
 Seconde par M^r ... Wilfrid Machabée
 Que l'inspecteur M^r Jos Monard soit avisé d'avoir à faire réparer les
 Chemin de son arrondissement et voir à réparer le pont de suite
Adoptée

Proposé par M^r Le Conseiller Alfred Martel
 Seconde par M^r ... John Vallée
 Qu'une action soit prise immédiatement contre M^r Joseph
 Papineau par la pension de son mere d'actions de ce à être prise
 Pour le montant de quatre-vingt seize

Adoptée

Proposé par M^r Le Conseiller Alfred Martel
 Seconde par M^r ... Wilfrid Machabée
 Que le secrétaire soit autorisé à voir à ce que tout les locataires
 payes leur eaus sinon l'eau leur sera fermer

Adoptée

Proposé par M^r Arthur Alarie
 Seconde par M^r ... Alphonse Savoie
 Que M^r Stanislas Milvur soit autorisé à réparer le passage
 de la cave dans la maison du Conseil et la couverture
 et de voir à faire des combriement et des contre porte

Adoptée

Proposé par M^r Le Conseiller Arthur Alarie
 Seconde par M^r ... Wilfrid Machabée
 Que M^r John Vallée paie les 5 piastres entre le Conseil
 et l'agriculteur lui-même et en plus 5 piastres pour
 l'amputation de la propriété

Proposé en amendement par M^r Le Conseiller Alfred Martel
 Que l'offre faite par M^r John Vallée au montant de 5 piastres
 soit acceptée

L'amendement n'ayant pas eu de secondem la motion
 principale est

Adoptée

Proposé par M^r Le Conseiller Jos Gingras
 Seconde par

Proposé par M^r le Conseiller Jos Gingras
 Seconde par M^r ... Arthur Alarie
 Que la séance soit levée

Adoptée

J. B. Gendron
 Secrétaire

P.-E. Forget
 Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montréal

À une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle
 régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire de séances le
 21 juillet 1923 à 8 heures du soir conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle
 session sont présents M^r le Maire P.-E. Forget et Arthur Alarie
 Hélpid Machabé et Alphonse Laindon formant quorum
 sous la présidence du M^r le Maire
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
 Par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
 Seconde par M^r ... Hélpid Machabé
 Que la séance soit adjournée à mercredi le 25 juillet 1923
 à 7 h heures du soir et qu'avis soit donné à tous les
 Conseillers absents

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Laindon
 Seconde par M^r ... Hélpid Machabé
 Que la séance soit levée

J. B. Gendron
 Secrétaire

Adoptée
 John Vallée pro maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada

Province de Québec A une session spéciale du Conseil municipal du Village de Labelle tenu le 25 Juillet 1923 suite à l'ajournement du 25 Juillet 1923 et avis donné à tous les Conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 25 Juillet 1923 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e Le prochain John Vallée et messieurs les Conseillers Arthur Alarie Alfred Marchalais et Alphonse Léandon formant quorum sous la présidence de M^e le prochain

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
 Secondé par M^e ... Alphonse Léandon
 Que M^e le maire et le Secrétaire tranchent en leur qualité respective
 soit autorisé à emprunter jusqu'au montant de trois mille
 Cinq cent piastres de la Sureté de la Banque
 d'Hochelaga à l'Assomption

Adopté

M^e le dit M^e
 Secrétaire

M^e le dit M^e
 Maire

Canada

Province de Québec
 Assiette moncalem

Municipalité du village de Labelle

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Août 1923 à 7 h heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle session sont présents M^e le Conseiller John Vallée et Joseph Gingras n'ayant pas eu quorum

Il est proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras
 Secondé par M^e John Vallée

Que la séance soit ajournée à 9 heures du soir adopté

Municipalité du Village de Labelle

Canada

Province de Québec
District de Nicolet

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ouverture de 7½ heures tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Août 1923 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle session sont présent M^r le Maire P. E. Forget et Messieurs les Conseillers John Vallée Arthur Alarie Alfred Nantel Joseph Gingras et Wilfrid Machabé formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget Maire Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par M^r " Arthur Alarie

Que les minutes du 16 et 25 Juillet soit acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Gingras

Secondé par M^r John Vallée

Que le Secrétaire soit autorisé d'acheter de la maison O. W. Meissner la quantité de tuyaux qui faut pour l'agrandir les bornes fontaine les T les sop esp les valves les coude et les accouplent et que la compagnie envoient un homme a ses frais pour faire l'inspection des tuyaux

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que la demande de permis de licences de M^r Leslie Sibley soit ajournée à lundi prochain le 13

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r Joseph Gingras

Que la démission de M^r John Vallée soit refusé et qu'il fasse le temps de son mandat

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Nantel

Seconde par M^e .. Alfred Nantel

Que les comptes ci-dessous soit acceptés et payés

P. E. Forget par Stanislas Missour 1 Globe	15-
P. E. Forget par Jos. Menard 5 \$ de clous	35-
5 \$ de clous	35-
84 pds de planches à 30 le mille	3-22
306 pds de manuaires	9.18
10 \$ de clous	1-05
10 \$	70
10	70
20	1-40
10	.70.
	<u>17-80</u>

Joseph Belisle pour entretien de jambbe du Jeanne Baum

Joseph Demers huit pour aquarelle

2-50

3-65

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Nantel

Seconde par M^e .. Jos. Gingras

Un avis soit donné à M^e Charles Martin prie d'avoir
à faire réparer les trottoirs sous sa juridiction

(Adopté)

Proposé par M^e le Conseiller Jos. Gingras

Seconde par M^e .. Alfred Nantel

Que le secrétaire avise la Commission des liquors pour certaines
plaintes contre des maisons qui se permettent de vendre de la
bière et du vin sans permis et que le Conseil aimerais
que la Commission enverrait un de ces hommes
faire une inspection à ses frais

(Adopté)

Proposé par M^e le Conseiller Jos. Gingras

Seconde par M^e .. Alfred Nantel

Que la séance soit adjournée à lundi ¹³ prochain à 8 heures adopté
du soin

J. E. Lefebvre

13 b treizième à l'heure dix 29-13

Ninville

Municipalité du Village de L'obelle

Canada

Province de Québec
District de Montréal A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de L'obelle tenue à la salle ordinaire des séances le 08 Août 1923 à 7h2 heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle session sont présents messieurs les Conseillers John Paille et Joseph Gingras

Proposé par M^r le Conseiller John Paille

Secondé par M^r Joseph Gingras

Que la séance soit adjournée à 9 heures du soir faute de quorum

*M. J. Paille adopté
Meilleur*

Canada

Province de Québec
District de Montréal

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de L'obelle régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire et comme suite à l'adjournement de 7h2 heures et demie

Le 10 Août 1923 et à laquelle session sont présents messieurs les Conseillers John Paille et Wilfrid Muchabé

Il est ordonné Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M^r le Conseiller John Paille

Secondé par M^r Wilfrid Muchabé

Que la séance soit remise à lundi le 13 courant aux heures et à l'heure ordinaire des séances

Adopté

*L.B. Leclair
Secrétaire*

*M. J. Paille
Meilleur*

Municipalité du Village de Labelle

Canada

République du Québec

District de Montréal

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue comme suite à l'ajournement du 10 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 13 Août 1923 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle session sont présents M^r le Maire P. E. Forget et M^{srs} les Conseillers John Pallei et Alphonse Laindon après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est proposé par M^r le Conseiller John Pallei
 Secondé par M^r Alphonse Laindon
 Que la séance soit adjournée à lundi le 18 courant à 7 h. heures du soir et que l'avis soit donné aux Conseillers absents

Adoptée

J. P. Pallei
 Secrétaire

P. E. Forget
 Maire

Municipalité du Village de Labelle

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée et avis donnés à tous les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 30 Août 1923 à 7 h. heures et demie du soir Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle session sont présents M^r le Maire P. E. Forget et Messieurs les Conseillers John Pallei Alfred Martel Hippolyte Machabée Alphonse Laindon et Joseph Gingras formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget Maire Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Laindon

Secondé par M^r Hippolyte Machabée

Que M^r Charles Martin fils soit délégué pour aller s'attendre avec la maison O. W. Meissner pour tous ce qui il faut pour faire l'acquisition et que ses frais de passages aller et retour lui soit payé

Adopté

Propose par M^{me} le Conseiller Alfred Hantel
 Secondé par M^{me} Alphonse Laindon
 Que la séance soit levée

J.B.-G. de L'Isle
Secrétaire municipal

Adopté
Le 25 juillet
1923

Canada
 Province de Québec
 District d'Innismore

Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Septembre 1923 à 7 heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à laquelle sessions sont présents M^{me} le Maire P. G. Forget et Messieurs les Conseillers John Vallée, Arthur Alarie, Wilfrid Machabé, Alfred Hantel et Joseph Gingras formant quorum sous la présidence de M^{me} P. G. Forget maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Propose par M^{me} le Conseiller John Vallée
 Secondé par M^{me} Alfred Hantel

Que les minutes des 6-10-13-30 doit soit accepté et signé

Adopté

Propose par M^{me} le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M^{me} Alfred Hantel

Que M^{me} le Maire et le Secrétaire tranchent leur qualité respective soit autorisé à emprunter l'argent nécessaires pour les travaux de l'agriculture à raison de six pour cent

Adopté

Propose par M^{me} le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M^{me} Alfred Hantel

Que la révision du Role d'Évaluation soit mise à lundi prochain le 10 a. 7 heures du soir

Adopté

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
 Seconde partie Alfred Hantel
 Lue M^e le maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité respective
 soit autorisé à renouveler tous les billets échus à date

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
 Seconde partie .. Alfred Hantel
 Que les Comptes ci-dessous soit acceptés et payés
 A James Robertson pour agencement 71-88
 A Auguste Couillard pour agencement 71-16
 A Arthur Alarie payable par James Mc Gibbon

Aout 30	1 Journé homme avec time	6-00
"	1 Journé avec un simple	4-00
31	1 " avec time	6-00
"	1 " Journé homme avec un simple	3-50
	James Milner payable par James Mc Gibbon	4-00
		<u>20-00</u>
Aout 29	4 heures avec times	2-40
30	1 Journé avec time	6 00
31	1 Journé avec time	<u>6-00</u>
		<u>14-40</u>

A Joseph Menard payable par James Mc Gibbon

Aout 29	2 jours à 3 times	Minerve	12 00
Sep 4	5 heures avec times		3 00
"	1/2 Journé pour homme		1-35
"	2 jours 2 times		12-00
	2 jours pour hommes	Minerve	5 00
	Etienne Bisson payable par James Mc Gibbon		<u>33-25</u>
Aout 29	7/2 heures et demie		1-88
30	1 Journé		2-50
	Joseph Menard payable par James Mc Gibbon		4-38
	2 1/2 heures times et hommes		<u>2-13</u>
			<u>74-16</u>

150

Payable à P. E. Forget pris par Stanislas Millet

Aout 13	5 gallons d'huile	1-50
" 22	1 Rouleau papier 3 pli	2-75
23	11 lbs de clous de 2 1/2 pouces	77
29	499 pds de planches	12-47
30	5 1/2 lbs de clous	3.9
		17-88

Bullet

A Joseph Menard payable par la Corporation

1 morceau	10 pes par 16 pds	5-10
3 "	6 pes 16 pds	2.88
3 "	7 pes 16 pds	3.60
5 "	5 pes 16 pds	3.25
6 "	6 pes 16 pds	1.92
2 "	10 pes 16 pds	2-65

Juillet 12 1 Journe pour homme sur le pont

13	2 Jours d'hommes pour times	5-00
25	2 Jours pour hommes pour time	1-50

26 5 heures à 3 hommes
time

27 1 Journe 2 hommes

28 2 heures 2 hommes

Aout 28 2 heures 2 hommes

1 time 2 heures

Pour nettoyage en basse chemin de la Chapelle

50
48-85

A los Menard payable par la Rivière papier mille

Avril 31	4 jours avec taxes	34 ⁰⁰
"	10 heures 3 hommes	7-50
Sept 3	10 heures 2 taxes	13 ⁰⁰
"	10 heures 4 hommes	10 ⁰⁰
4	5 heures avec taxes	3- ⁰⁰
"	5 heures pour homme	1-25
Avril 29	10 heures 2 taxes	12- ⁰⁰
"	10 heures 3 hommes	7-50
30	10 heures 3 taxes	18 ⁰⁰
"	5 heures 1 taxes	3 ⁰⁰
"	10 heures 3 hommes	<u>7-50</u>
		<u>105-75</u>

Oct 2 Pompe chez le cardinal 5-00

A los Menard payable par A-A. Paquin

Juillet 28	6 heures 2 hommes	3-00
	Chemin Sibley Hotel Labelle	1-50
	2 1/2 heures avec taxes	<u>1-25</u>
	12 journées un homme	<u>2-75</u>
	Emery Godard	<u>1-35</u>
	2 heures pour taxes et homme	4 00
	2 heures avec taxes	1-70
Sept 4	3 heures homme	1-20
	Armand Leecompte	75
	1 heures taxes	3-65
	3/2 heures pour homme	60
	Alfred Fagot fils	40
	1 heures avec taxes	1-00
	1 " pour homme	60
	A-A. Paquin par los Menard	25
	5 heures 1 taxes	85
	5 " pour homme	3 ⁰⁰
	J. B. Marinier bâtarde a sa frontière	1-25
	2 1/2 heures taxes	4-25
	2 1/2 heures pour homme	1-50
		<u>63</u>

A John Pallei payable par la Corporation

Avril 29	1 Journe	2-50
30	1 Journe	2-50
31	1 ..	2-50
	4 dormant a 50 ^{cts}	2-50
		<u>9-50</u>

Hilfrid Plante payable par la Corporation

Avril 29	1 Journe	2-50
30	1 ..	2-50
31	2 hours	5-50
		<u>8-50</u>

A Jos L. Mc Gibbon payable par la Corporation

300 pds de poudre a 820 ^{cts}	6-00
1800 pds bois franc	<u>31-60</u>
	<u>37-60</u>

Alphonse Saindon payable par la Corporation

Ouvrage dans le Chemin de la Chapelle

2-00

D. Chartier payable par la Corp

6 Hs de Clou

36

2 doz taquet

40

2 douz visse

10

Paye a St Milgour payable par la Corporation

2 Jours pour care et conseruent

5-00

Augustin Paradis

2 Jours ..

5.00

150 pds planches a 25

3-75

H. Machabée payable par la Corporation

Par St Milgour

2-50

4-95

Jos Menard

Sept-3
A Louis Piquette payable par la Corporation

1/2 mois gardien du pont

2 - "

Augustin Paradis ravage à la maison du conseil
2 jours

2 - "

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alain

Secondé par M^r John Vallet

Que le Secrétaire donne avis à M^r Louis Piquette d'avoir à payer
les arrérages de son loyer et de l'eau dans les trois jours
ou au moins de laisser la maison et si laisser la maison
de lui donner quittance de tout

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M^r Alfred Wantel

Que le Secrétaire donne avis à M^r Philibert Mayer d'avoir à
payer les arrérages de son loyer depuis le mois d'Octobre
le montant étant de 55 piastres ou environ le Conseil sera
forcé de prendre des procédures contre vous

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Alfred Wantel

Secondé par M^r Wilfrid Machabée

Que le Secrétaire donne avis au Gardien de l'agendue
de faire une visite des bonnes fontaines tous les trois
et de faire son rapport

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M^r Alfred Wantel

Que l'avis soit donné à M^r Louis Lubinville père

d'avoir à payer son eau depuis le 1^{er} mai au 1^{er} novembre

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Alfred Wantel

Secondé par M^r Wilfrid Machabée

Que l'avis soit donné à M^r G. Gauthier d'avoir à faire

repairs le de la frontière du Dr. P.R. partant de la Station

Allant chez M^r Alfred Dantel et de voir à ce que M^r Alphonse Belanger repreuve plus d'eau au puits des condens ou sinon lui sera chargé

Adopté

Proposé par M^r Le Conseiller Alfred Dantel
Seconde par M^r Wilfrid Machabé
Que la séance soit levée

Adoptée

J. B. Leduc
Secrétaire

P. B. Dreyfus
Maire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle

District de Montréal A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme ci-dessus à l'ouverture du 4 Septembre 1923 tenue à la salle ordinaire des séances le 10 Septembre 1923 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Arthur Alarie Wilfrid Machabé Alfred Dantel et Joseph Gingras formant quorum sous la présidence de M^r Arthur Alarie Maire pro tempore Il est ordonné et statué et le Conseil statué et ordonné par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabé

Seconde par .. Alfred Dantel

Que M^r Arthur Alarie soit nommé Maire pro tempore

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Gingras

Seconde par M^r Alfred Dantel

Que le rôle d'évaluation soit homologué

Adopté

Proposé par M^e Le Conseiller Alfred Wantel

Seconde par .. Joseph Gingras

Que M^e le Maire soit autorisé d'aller s'entretenir avec la Banque pour emprunt d'argent suffisamment nécessaire pour payer les tuyaux et les travaux de l'aqueduc

Adoptée

Proposé par M^e Le Conseiller Alfred Wantel

Seconde par .. Wilfrid Marchalé

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et jugés

A Louis Pélignette confection du Rideau

12-⁰⁰

Stanislas Milson

12-⁰⁰

Charles Martini pour

12-⁰⁰

Adoptée

Proposé par M^e Le Conseiller Alfred Wantel

Seconde par .. Joseph Gingras

Que le Secrétaire envoie à M^r Webb suintendant du C.P.R. de refaire la corvette sur le chemin public et que le Conseil aimerais si cela n'était pas trop dispendieux pour la compagnie de la faire avec un tuyau en béton de 36 pouces

Adoptée

Proposé par M^e Le Conseiller Alfred Wantel

Seconde par .. Joseph Gingras

Que M^e le Maire soit autorisé d'acheter un grille pour placer à la borne de l'aqueduc

Adoptée

Proposé par M^e Le Conseiller Alfred Wantel

Seconde par .. Joseph Gingras

Que la séance soit adjournée au vendredi de ce courant au soir et à l'heure ordinaire des séances et qu'aviso en soit donné aux Conseillers absents

Adoptée

Arthur Marie
Maire pro tempore

J. B. Léodolte
Secrétaire

Municipalité du Village de Labelle

Canada A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle
 Province de Québec comme suite à l'assemblage du 10 courant tenue à la salle
 District de Memramcook ordinaire des séances le 14 Septembre 1923 à 8 heures du soir
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province
 de Québec à laquelle session sont présents M^e le Maire P. E. Forget
 John Pallei Wilfrid Machabée et Jos Gingras formant quorum
 sous la présidence de M^e P. E. Forget Maire
 Il est voté et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit
 Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabée
 Seconde par . . . Joseph Gingras
 Que M^e le Maire soit autorisé d'acheter tous les matériaux
 nécessaires qui furent pour l'agrandissement

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras
 Seconde par . . . Wilfrid Machabée

Que M^e Charles Martin fils soit nommé conducteur des travaux de l'agrandissement
 et qui soit autorisé d'engager les hommes nécessaires une pique de \$2.50
 par jour et que son salaire sera les mêmes gages des hommes

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras
 Seconde par M^e Wilfrid Machabée

Que la séance soit levée

Adoptée

J. B. Léveillé
 Secrétaire

P. E. Forget
 Maire

Canada
 Province de Québec
 District de Memramcook

Municipalité du Village de Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle
 régulièrement convoquée et avis donné à tous les Conseillers absents
 tenue à la salle ordinaire des séances le 21 Septembre 1923 conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle
 session sont présents M^e le Post-maire John Pallei et Messieurs
 les Conseillers Arthur Olancie Wilfrid Machabée et Jos Gingras
 formant quorum sous la présidence de M^e John Pallei pro maire

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par resolution comme suit
Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras

Seconde par .. Wifrid Machabée

Dire l'avenir les gages pour les hommes qui travailleront à l'équidur seront de
Trois piastres par jours et le conducteur aura les mêmes gages des hommes

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras

Seconde par .. Arthur Alarie

Dire les chantiers avec un simple avis payer au prix de 40 cents de l'heure
au besoin et les dralles au prix de 60 cents de l'heure

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par .. Wifrid Machabée

Dire le Secrétaire donne avis qui prendra des soumissions pour le
minage du cap pour passer l'équidur dans la côte chez Gauthier
Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par .. Wifrid Machabée

Dire la paye pour les hommes se fassent tous les quinze jours

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras

Seconde par .. Wifrid Machabée

Dire la séance soit levée

*Jean Vallee Adoptée
pwmaine*

Mme Cudotte

Le entame bouscier

Municipalité du Village de L'Isle-Verte

Canada

Province de Québec

District de Thetford Mines

A une session générale du Conseil Municipal du Village de L'Isle-Verte tenue
à la salle ordinaire des séances le 1^{er} Octobre 1923 à 8 h 1/2 du soir conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle
sont présents M^r Le Maire P E Forget et Messieurs les
Conseillers John Vallée Arthur Alain Wiffid Machabé Joseph Gingras
et Alphonse Laindon formant quorum sous la présidence de M^r
Le Maire

Il est ordonné et statué et le conseil statut et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r Le Conseiller John Vallée

Seconde par " " Arthur Alain

Que les minutes du 4-10-14-21 Septembre soient acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M^r Le Conseiller W Machabé

Seconde par " " Joseph Gingras

Que le Conducteur M^r Martin de voir à continuer les travaux
camoufler les tuyaux et munir de la Côte Gauthier métho une partie
de ces hommes dans les travaux de la montagne aussitôt les
appareils arrivés Continuer l'ouvrage en bas

Adoptée

Proposé par M^r Le Conseiller W Machabé

Seconde par " " Arthur Alain

Entre le nom de M^r L. Sibley sur l'emplacement n° 93 partie du
94 et rétranche le nom de Alphonse L'Isle

Adoptée

Proposé par M^r Le Conseiller John Vallée

Seconde par " " Arthur Alain

Que le permis de biens d'Hotel soit accordé à M^r L Sibley

Adoptée

Proposé par M^r Le Conseiller Joseph Gingras

Seconde par M^r Alphonse Laindon

De rembourser à M^r Hubert St Denis le montant de huit cent
piastres due

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par .. John Pallei

Tue M^e Le maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualités respectives soit autorisé à signer
un billet à l'ordre de M^e L. Libby au montant de mille piastres payable a
l'usage moins

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par .. John Pallei

Tue M^e Milgous soit autorisé à faire l'inspection des tuyaux de l'aqueduc au
besoin

adopte

Proposé par M^e le Conseiller W Machabie

Secondé par .. Arthur Alarie

De donne avis à l'inspecteur des Travaux de faire reparer les chemins et les
rembarques qui sont sous ses jurisdictions dans les deux jours de cette avis
sinon les reparer lui-même et de payer les hummes trois piastres par jour
après deux jours d'avis si les travaux ne sont pas fait faire les travaux
lui-même sinon vous serez mis à l'amende

adopte

Proposé par M^e le Conseiller John Pallei

Secondé par M^e W Machabie

De donne avis à M^e Pierre Clot fils de prendre possession du Chemin
sera reparé sous peu

adopte

Proposé par M^e Le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par .. Joseph Gingras

Tue M^e Alphonse Saindon soit autorisé de reparer le Chemin de la Chapelle
temporairement

adopte

Proposé par M^e Le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par .. Jos Gingras

Tue le gardien de l'aqueduc pose un stop ceps a l'entrée de M^e Louis
Lubinville et que le tout soit payer par le propriétaire

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alain
Secondé par " John Vallée
Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
A M^e P. E. Forget pris par Stanislas Miljous

Sept-15
1 tonne vide 1-00
20 5 gallons d'huile 1-50
" 2 fanons avec meule 3-80
" 2 fanons avec meule 3-30

~~Forget~~

1-00
1-50
3-80
~~3-30~~

P. E. Forget pour la maison de la Corporation

3 vitres 14 x 24 1-53
" " 12 x 18 1-55

~~Forget~~

1-53
1-55
2-00
3-88

Maître

A Colgate Cardinal payable par la Corporation 5-00
Adopté

A Stanislas Miljous payable par la Corporation
4 pds de tuyaure 1-10^{cts}
3 1/2 heures 40
1-05
1-45

Proposé par M^e le Conseiller Alphonse Laindon
Secondé par " John Vallée

Que la séance soit adjournée à l'après-midi le 6 octobre prochain

Adopté

Canada Secrétaire permanente
Province de Québec

District de Montréal

M. Bédard

Municipalité du Village de Labelle

P. E. Forget
Maire

À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle
comme suite à l'ajournement du 1^{er} Octobre tenue à la salle ordinaire
des séances le 6 Octobre 1923 à 8 heures du soir conformément aux
dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle
session sont présents M^e le maire P. E. Forget et messieurs
les Conseillers John Vallée, Arthur Alain, Wilfrid Machabée,
Jos Grignas et Alphonse Laindon

formant quorum sous la présidence de M^e P. G. Forget Maire
Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par resolution comme suit
Proposé par M^e le Conseiller Jos Gingras
Secondé par M^e .. Arthur Alarie

Que M^e le Maire soit autorisé de voir téléphoner pour avoir une valise de 12 pouces en
long et en même temps voir pour les tuyaux de 12 pouces si c'est possible d'avoir
100 pieds de long

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabée
Secondé par M^e .. John Pellec

Que le gardien de l'aguedue soit autorisé de couper le tuyau qui se trouve sur la
propriété de M^e D'Orat-Clement

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^e Wilfrid Machabée

Que M^e le Maire soit autorisé d'aller s'entendre avec la maison B. W. Meisoner
pour les appareils de l'aguedue

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^e Wilfrid Machabée

Que le Secrétaire écrire au Surintendant pour la culvette sur le Chemin
publique vue qu'il s'est arrangé temporairement le Conseil aimerais
avoir la réponse de suite ou sinon le Conseil la fera reparier
à frais de la Compagnie

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabée
Secondé par M^e .. Jos Gingras

Que le Secrétaire écrire à la Compagnie des Chemins de fer
pour faire observer les Règlement des salles d'entente vue que
la salle n'est pas convenablement tenue

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabée
 Seconde par M^e Jos Gingras
 Que la séance soit levée

J. B. Léonard
 Secrétaire trésorier

Adoptée
 P. E. Forget
 Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada

Province de Québec
 District de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue
 à la salle ordinaire des séances le 5 Novembre 1923 à 8 heures du soir
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle
 seules sont présentes M^e le Maire P. E. Forget et M^e les conseillers
 Arthur Alarie Alfred Wantel Alphonse Laindon et Wilfrid Machabée
 formant quorum sous la présidence de M^e le Maire
 Il est ordonné et statué et le conseil statut et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
 Seconde par M^e .. Alfred Wantel

Que les minutes du 1^{er} et 6 Octobre soient acceptées et signées et que le
 délai pour le billet de M^e L. Libley au montant de mille piastres soit fixé
 à douze mois

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Wantel
 Seconde par M^e Alphonse Laindon

Que le Secrétaire envoie à M^e L. Libley que son billet au montant
 de mille piastres le Conseil étaissons sous l'impression que l'argent étaient
 prêté pour un an et si le Conseil trouve d'autres preteurs l'argent
 lui sera remise de suite

Adoptée

Proposé par M^e Alfred Wantel

Seconde par M^e Alphonse Laindon

Que M^e le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité respective soient
 autorisés de signer un billet à l'ordre de M^e Arthur Alarie au
 montant de mille piastres à douze mois avec intérêt à
 six pour cent

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabie

Secondé par ... Alfred Mantel

Que M^e le Maire soit autorisé de téléphoner à M^e Alainie à propos de la
cabestre que la compagnie est à refaire sur le chemin public

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Mantel

Secondé par M^e W. Machabie

Que la demande de permis d'Hôtel fait par M^e Alphonse Labeille
soit prise en considération

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Mantel

Secondé par M^e Arthur Alainie

Que le Secrétaire soit autorisé de faire faire la cheminée de son
maison du conseil à partir de la cave et faire l'apartance en
peine et en ciment

Adopté

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Mantel

Secondé par M^e Wilfrid Machabie

Que le Secrétaire serve de nouveau à la Commission des ligues pour
certaines maisons qui se permettent de vendre de la bière et du vin sans bûches
dans le Village de Labeille

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Mantel

Secondé par M^e W. Machabie

Que le Secrétaire donne avis à M^e Los Coite et J. B. Marinier
d'avoir à observer le Règlement des licenciés de table de pool de ne
pas ouvrir le Dimanche avant la messe jusqu'à une heure de l'après
midi et de ne pas permettre aux jeunes gens aedes sous de dix huit
ans de jouer sinon ils seront mis à l'omende

Adoptée

avis motion est donné par M^e le Conseiller Alfred Mantel

Il proposera à la prochaine séance un règlement 1904, abrogeant
le Règlement no 19-47 concernant la fermeture des Magasins les Hôtel
les Restaurants et les salles de pool

Proposé par M^r le conseiller Alfred Machabée
 Secrétaire par M^r Alfred Hantel
 que les Comptes ci-dessus soient acceptés et payés
 Les montants payable par la Corporation Chemin de la Chapelle

Sept 27	18 heures hommes	3-00
	5 heures timer	3-00
28 "	10 heures timer	6-00
"	5 heures à 4 hommes	6
		Total 18-00
<hr/>		
<i>4 heures en basse Sibly</i>		
<i>Godmer 3 heures</i>		
<i>Fédéric Lavoie 2 heures</i>		
<i>James Mc Gibbon 1 heure</i>		
<i>Riordan Paper 3 heures</i>		
<i>James Mc Gibbon 2 heures</i>		
<i>Ibalt Marinier 2 heures</i>		
<i>Naphthali Daigle 2 heures</i>		
<i>Louis Paliquet 1 heures</i>		
Oct 11	Pour le pont 10 heures homme	90
	Pour timer	3-00
18	9 heures sur le pont	75
19	<i>Stanislas Triflours payable par la Corporation</i>	<u>2-70</u>
	<i>C. E. Lafleur</i>	<u>3-40</u>
	<i>1 Baril Potet Yar</i>	16 36
	<i>Payé à O Mousseau</i>	5-00
	<i>James Robertson</i>	13-18
	<i>Payez Chez James Robertson</i>	
	<i>Compte 3 Oct 1923</i>	30-97
Oct 31		8-28
	<i>Louis Paliquet payable par la Corporation</i>	
	<i>Payé par Charley Martin</i>	6-05
	<i>Auguste Couillard payable par la Corporation</i>	
	<i>1 bosse en acier</i>	1-41
	<i>de James Robertson</i>	8-85

Trouva fait dans la montée de la Chapelle

Paul Brassard 3 $\frac{3}{4}$ à 3⁰⁰

11-25-

Alphonse Landon 5 $\frac{1}{2}$ jours

16-50

Hermes Landon 5

15- 00

Philippe Landon 4 Jours 150

6-00

Pour cheval 1 $\frac{1}{2}$

Total 6-75
55-50

Des J. Mc Gilton payable par la Corporation

1187 fds de bois à 12⁰⁰ le m³

31-44

Dominique Chartier

2 boîte de fer à

30⁰⁰

A P. E. Forget payable par la Corporation

Effet pris par Stans les Milles Los Menard et
Charles Martin jusqu'à date 6 novembre 1923

244-61

Adoptee

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabée

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que la séance soit levée

Adoptee

AB Lacoste
Secrétaire Bureau

E. Feyel
Maine

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montréal

À une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue régulièrement convoquée après avis donné à M^e le Maire et Messieurs les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 13 novembre 1923 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e le Maire et Messieurs les Conseillers Alfred Nantel Alphonse Laindon Arthur Clarie et Wilfrid Machabie formant quorum sous la présidence de M^e le Maire Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit Proposé par M^e le Conseiller Alphonse Laindon
Seconde par M^e " Alfred Nantel
Dintii le nom de M^e Alphonse Labelle sur le rôle d'évaluation et retranché le nom de M^e L. Sibley sur l'emplacement No 93 et porté au 94 Adoptée
Proposé par M^e le Conseiller Alfred Nantel
Seconde par M^e Wilfrid Machabie
Que le permis de licence d'hôtel demandé par M^e Alphonse Labelle lui soit accordé Adoptée
Proposé par M^e le Conseiller Alfred Nantel
Seconde par M^e " Alphonse Laindon
Que la séance soit levée Adoptée

S. B. Clegg Colter
Secretary Treasurer

E. Fuchs
Name

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Quebec
District de Nicolet
A une session generale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue
a la salle ordinaire des seances le 3 Decembre 1923 a 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir
conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec
a laquelle session sont present M^e le Maire P. E. Forget et mesme
les Conseillers John Vallie Arthur Clarie Jos Gingras Alphonse
Saundor et Wilfrid Drouin obe formant quorum sans
la presence de M^e P. E. Forget Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit
 Proposé par M^e le Conseiller Alphonse Laindon
 Seconde par .. J^os Gingras

Que les minutes du 5 et 13 novembre soient acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Marie
 Seconde par .. John Vallée

Que l'avis motion donné par M^e le Conseiller Alfred Parent soit remise à la prochaine séance

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Machabie
 Seconde par .. J^os Gingras

Que le billet porté à l'ordre de M^e L Sibley soit à douze mois et que le Secrétaire fasse une annonce à la porte de l'Eglise pour emprunt d'argent pour lui remettre le plus tôt possible aussi à M^e James Mc Gibbon et à M^e Jules Brassard

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller John Vallée
 Seconde par .. J^os Gingras

Que le Secrétaire donne avis aux Riordon Papa Mill d'avoir à payer le cout des travaux de leur frontières ou sinon leurs propriétés sera envoyées au Conseil de Contrôle pour y être vendues aussi à M^e Mc Gibbon et à M^e Jules Brassard

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller J^os Gingras
 Seconde par .. Alphonse Laindon

Que le Compte de M^e J^os Menard payable par les intérêts soient acceptés

Adolphe Dauphin

81-00

Horace Leguin

2-00

La fabrique

1-00

James Mc Gibbon

52
4-50

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller J^os Gingras

Seconde par .. John Vallée

De changer le nom de Rosario Ward sur l'emplacement N° 205 par celui de Hubert St Denis

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabie
 Seconde par M^e Jos Gingras
 Que l'inspecteur Joseph Menard soit autorisé de faire les
 travaux de la carrière chez Madame Béchereau des Eyzans d'après
 en grès cimentés le plus tôt possible

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Wilfrid Machabie
 Seconde par M^e Arthur Alarie
 De renouveler le billet de M^e Jos Menard à deux mois et de
 rembourser les deux piastres de déboussois et de renouveler tous
 les autres billets dus et de les fusionner en un seul

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Alphonse Laindon
 Seconde par M^e Jos Gingras

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

A M ^e P. E. Forget par Stanislas Milgoar	2-13
A P. E. Forget par Charley Martin	5f-77
A Dominique Charron par Charley Martin	21-35-
Charley Martin 260 pds de bois à 885 ⁰⁰	9-10
Arthur Alarie 76 cartouches à 10cts	15-20
1 brosse acier	1-00
Henri Adam par Charley Martin	2-85
Louis Dubreuil par Charley Martin	3-10-
Majouin Riota 1 corde de bois	4-00
Silvini Campreau	4-20
C. E. Safflamme deux bâts chaux	4-40
John Vallee 24 heures d'ouvrages à 60cts	14-40
Stanislas Milgoar pour le Chemin 24 heures à 30 ⁰⁰	7-20
5 heures 1 cheval à 40cts	2-00
Wilfrid Machabie par Charley Martin	78-30

Adoptée

Proposé par le Conseiller Arthur Alarie
 Seconde par Wilfrid Machabie
 Que la séance soit levée

Adoptée

Municipalité du Village de Labellé

Canada
Province de Québec
District de Montréal

A une session spéciale du conseil municipal du village de Labellé régulièrement convoquée et avis donné à M^e le maire et à messieurs les conseillers tenue à la salle ordinaire des réunions le 10^e décembre 1923 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M^e le maire P. G. Forget et messieurs les conseillers Philpid Machabé Alfred Nantel et Alphonse Saindon formant quorum sous la présidence de M^e le maire

Il est ordonné et statué et le conseil statué et le conseil statué par résolution comme suit
Proposé par M^e le conseiller Philpid Machabé
Secondé par M^e Alfred Nantel

Que le secrétaire envoie à M^e H. W. Meissner pour lui demander de bien vouloir venir lui-même si c'est possible ou sinon envoyer son représentant pour samedi le 15 Décembre qui il y aura une assemblée et que M^e les Conseillers viennent à la rencontre avec quel y a beaucoup de matériau qui n'est pas nécessaire et que la réunion soit adjournée à samedi soir au lieu et à l'heure ordinaire des réunions

Adopté

S. B. Leclerc
Secrétaire

Municipalité du Village de Labellé

Canada
Province de Québec
District de Montréal

A une session spéciale du conseil municipal du village de Labellé comme suite à l'ajournement du 10^e d'août tenu à la salle ordinaire des réunions le 15 Décembre 1923 à 8¹/₂ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e le maire P. G. Forget et messieurs les conseillers John Vallée Arthur Marie Philpid Machabé Alphonse Saindon et Joseph Gingras formant quorum sous la présidence de M^e P. G. Forget maire

Il est ordonné et statué et le conseil statué et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^e le conseiller John Vallée
Secondé par M^e Jos Gingras

Que la réunion soit adjournée à lundi prochain au lieu et à l'heure ordinaire des réunions

S. B. Leclerc
Secrétaire

P. G. Forget
Maire
Adopté

Municipalité du Village de Labelle

Le Canada
Province de Québec
District de Moncalm

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme ci-dessus à l'ajournement du 15 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 17 Décembre 1923 à 8 h 30 du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à l'quelle session sont présents Messieurs les Conseillers Alfred Wantel Wilfrid Machabé et Alphonse Saindon formant quorum. Après une heure d'entente il est

Proposé par M^r le Conseiller Alfred Wantel

Secondé par M^r Wilfrid Machabé

Que la séance soit adjournée à Samedi le 2^d faveur de gruau

J. B. Labelle

Secrétaire Trésorier

M. Forget adopté
M. Forget Maire

Municipalité du Village de Labelle

Le Canada
Province de Québec
District de Moncalm

A une session spéciale du Village de Labelle comme ci-dessus à l'ajournement du 17 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 22 Décembre 1923 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle ses siens sont présents M^r le Maire P. E. Forget et M^rs les Conseillers Arthur Alarie Alfred Wantel Alphonse Saindon et Wilfrid Machabé formant quorum sous la présidence de M^r le Maire Il est ordonné et statué et ce conseil statut et ordonne par resolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par Wilfrid Machabé

Que la Corporation consent de prêter à la corporation du mont L'Ange la quantité de sanguin des joucas qu'il a en possession à condition de les remettre au printemps

M. Forget Adopté
M. Forget Maire

Proposé par M^r le Conseiller Alfred Wantel

Secondé par " Arthur Alarie

Que le Conseil consentable signer une bille à l'acte de M^r P. H. Picard qui a condition que tous les matériaux nécessaires pour l'accordure seront livrés à Labelle et que le Maire ou son greveur aura signé un engagement avec la Corporation de fournir la quantité de sanguin nécessaire au besoin pour compléter les travaux aux

Alphonse

Propose par M^r le Conseiller Alphonse Saindon
Seconde par M^r Alphonse Saindon
Que la séance soit adjournée

et Bloisaliste
Secrétaire Guérin

M^r Raoul Langlois Comptable Guérin - 180 St Jacques - Montréal -
Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montréal

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Janvier 1924 à 8 h 1/4 du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Le Maire P. E. Forget et Messieurs les Conseillers Arthur Alain Wilfrid Machabé et Alphonse Saindon formant quorum sous la présidence de M^r Le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit
Propose par M^r le Conseiller Arthur Alain
Seconde par M^r Alphonse Saindon
Que la séance soit adjournée à 9 heures du soir

Adopté

Canada
Province de Québec
District de Montréal

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'apurement de 8 h 2 tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Janvier 1924 tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Janvier 1924 à 9 h 1/4 heures et quorun du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Le Maire P. E. Forget Arthur Alain Wilfrid Machabé et Alphonse Saindon formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget Le Maire Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit
Propose par M^r le Conseiller Arthur Alain
Seconde par M^r Wilfrid Machabé
Que les minutes du 3-10-15-17-22 Decembre soient acceptées et signées

Adopté

Propose par M^r le Conseiller Wilfrid Machabé
Seconde par M^r Alphonse Saindon
Que M^r Arthur Alain et Stanislas Milgour soient autorisés d'aller mesurer la longueur qui fait de chez les Côte aller chez Madame Bricout et de chez les Côte